

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. M. BIGOT), Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (P. Mme MIRALLES), Amélie NAUDOT (P. M. MAUGER), Pascale SEGAUD CASTEX (P. M. MESLE), Raphaël CHAUVOIS, François NOURRY (P. Mme BÖRNER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

INTERCOMMUNALITE – STATUTS – MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDEC ENERGIE - ADHESION DE LA COMMUNE DE COLOMBELLES

DEL20220912_01

Présents : 21

Pouvoirs : 7

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : P. Chrétien

Par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

Lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé cette adhésion à compter du 1^{er} janvier 2023 (après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion) et, par courrier en date du 29 août 2022, la Présidente du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibération, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE, qui induira le cas échéant la modification des statuts du syndicat, et notamment l'article 5.1 acté par arrêté inter-préfectoral du 27 décembre 2016.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le